



DIFFAMATION - ATTEINTE A LA VIE PRIVEE

Par **myriam67**, le **14/06/2014** à **21:23**

Bonjour,rrnJ'ai repris un garage automobile en septembre 2012.rnJe continu à travailler dans la marque dans lequel j'ai travaillé pendant 7 ans mais en tant que spécialiste de la marque.rnDepuis un certain temps, un ex collègue, un commercial, qui travaille toujours dans la concession ou j'étais, me rabaisse et parle de moi sur des propos méchants devant les clients.rnCes mêmes clients me l'ont transmis et m'ont écrit une attestation de ces faitsrnIl leur indique que j'ai été licencié pour avoir pris de "l'argent dans la caisse" car comment voulez vous qu'elle reprenne un garage. Que les vidanges ne sont pas faites ou alors on utilise de l'huile usagée. Qu'elle ne peut pas mettre de pièces neuves car elle ne peut pas payer les pièces.rnJe commence à saturer de ces propos mais heureusement que ces personnes, qui me connaissent, me le répètent.rnQue dois je faire ?rnSi je dois porter plainte, quel motif ? Est ce que je peux aussi attaquer son patron, car il le dit dans les locaux professionnels ?rnMerci pour vos réponses